



Bulletin Officiel

N° 3841 Jeudi 28 Avril 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2-3

تذكير لشركات المساهمة العامة 4

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE 4

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER SA 5

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISAS DU CMF : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT
DU SUD « SODIS SICAR» 6-7

INFORMATIONS POST AGO

SICAV RENDEMENT 8

SICAV CROISSANCE 9

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE ESSOUKNA 10

LES ASSURANCES DES CREDITS COMMERCIAUX S.A
-ASSURCREDIT- 11

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2011-1 » 12

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

ANNEXE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

COMMUNIQUÉ DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIÉTÉS FAISANT
APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2010, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2011.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

 (1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invitées à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

2011 - AC - 5

AVIS DES SOCIETES ***COMMUNIQUE DE PRESSE****Générale Industrielle de Filtration
GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia.

Le conseil d'administration de la société Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER, réuni le mercredi 27 avril 2011 a décidé de proposer à l'assemblée générale les résolutions suivantes :

1. La distribution d'un dividende de 0,150 DT par action.
2. L'augmentation du capital social par incorporation des réserves d'un montant de 3.333.000 DT en deux tranches égales de 1.666.500 actions chacune.
Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du premier janvier 2011 pour la première tranche et à partir du premier janvier 2012 pour la deuxième tranche.
3. La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au cours du mois de juin 2011.
4. La convocation des actionnaires pour l'assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au cours du mois de juin 2011.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS SICAR»

Complexe Administratif rue Mansour Elhouch - 4119 Mednine

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS » tenue le 29/12/2010 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **26.033.420 Dinars** à **52.066.840 Dinars** par l'émission de **2.603.342** actions nouvelles de nominal **10 Dinars** et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de cette opération et la période de souscription.

En vertu de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/12/2010, a fixé les modalités de la présente augmentation de capital.

Caractéristiques de l'émission :

- **Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 26.033.420 DT par souscription en numéraire.
- **Nombre d'actions à émettre** : 2.603.342 actions.
- **Valeur nominale des actions** : 10 dinars.
- **Forme des actions à émettre** : nominative.
- **Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit **10 Dinars** l'action à libérer du quart lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 2.603.342 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et /ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Périodes de souscription :

La souscription aux 2.603.342 actions nouvelles à émettre en numéraire sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle souscrite pour une (01) action ancienne et ce du **05/05/2011** au **05/07/2011** inclus*.

Souscription publique:

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public à partir du **08/07/2011**. Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Toutefois, cette date ne doit pas excéder les trois mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **05/08/2011**.

Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

- Suite -

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au siège de la société à Médénine, sis au complexe administratif rue Mansour Elhouch et à son bureau de Tunis, sis au 10, rue Pierre de Coubertin. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2,500 Dinars représentant le quart du nominal de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans les comptes indisponibles suivants réservés tous à l'augmentation du capital de la SODIS :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| • ATTIJARI BANK, agence Médénine | N° 04900014404200198492 |
| • BNA, agence Médénine | N° 03900036032100402173 |
| • BH, agence Médénine | N° 14206206300700037190 |
| • STB, agence Médénine | N° 10900028151915378809 |

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les 15 jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard **le 15/07/2011**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 2.603.342 actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du **1^{er} Janvier 2011 à hauteur de leur libération, soit le quart**.

Pour les autres libérations, les actions nouvelles porteront jouissance le premier jour du semestre au cours duquel la libération sera réalisée.

Négociation en Bourse :

Négociation en Bourse des actions anciennes :

Les 2.603.342 actions anciennes composant le capital social actuel de la SODIS-SICAR seront négociées à partir du **05/05/2011**, droits de souscription détachés.

Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **05/05/2011** au **05/07/2011** inclus*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 2.603.342 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées du quart seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne, aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et aux quotidiens de la place. Elles seront dès lors négociées sur le marché hors-cote séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, toutes les actions seront entièrement assimilées.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Les droits de souscriptions ne seront pas pris en charge par la STICODEVAM.

A cet effet, la STICODEVAM n'assurera pas les règlements /livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **11-0740** en date du **22 avril 2011**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société de Développement et d'Investissement du Sud et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Il doit être accompagné des états financiers de la SODIS SICAR relatifs à l'exercice 2010 qui seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site Internet.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 05/07/2011 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n° 59 du 24 Juillet 2001)
Agrément du Ministre des Finances du 8 Avril 1992
Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis
Fondateur, dépositaire et distributeur : BANQUE DE TUNISIE
Gestionnaire : SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2011

Résolution n° 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2 :

L'Assemblée Générale approuve la distribution du bénéfice de l'exercice 2010 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration. Le dividende sera mis en paiement à raison de 3,597 Dinars par action, à compter du 27 avril 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3:

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat d'administrateur de Placements de Tunisie SICAF et ce pour une période de 3 ans. Ce mandat arrivera à expiration le jour de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4:

L'Assemblée Générale autorise le Président Directeur Général à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n° 59 du 24 Juillet 2001)
Visa du CMF n° 00.394 du 2 Novembre 2000
Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis
Fondateur, dépositaire et distributeur : BANQUE DE TUNISIE
Gestionnaire : SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2011

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010, approuve le bilan et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 et qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 1.789.389,695 D. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la distribution du bénéfice de l'exercice 2010 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration. Le dividende sera mis en paiement à raison de 4,334 Dinars par action, à compter du 27 avril 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat de Monsieur Kamel JENDOUBI, et ce pour une durée de trois (3) ans. Ce mandat arrivera à expiration lors de l'assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Président Directeur Général à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

السّكّنى

المقر الاجتماعي : 46 نهج طارق ابن زياد - 1082 تونس-

يدعى السادة والسيدات المساهمون لحضور الجمعية العامة العادية لشركة السّكّنى التي ستعقد يوم الخميس 26 ماي 2011 بمقر الشركة على الساعة على الساعة العاشرة صباحا بدار المؤسسة بضاف البحيرة تونس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

- (1) قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2010 وتقديم القوائم المالية للسنة المعنية
- (2) قراءة التقرير العام لمراقب الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2010.
- (3) قراءة التقرير الخاص لمراقب الحسابات.
- (4) المصادقة على تقرير التصرف والقوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات إلى غاية 2010/12/31
- (5) قراءة تقرير مراقب الحسابات الخاص بمجمّع الشركات.
- (6) المصادقة على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية 2010 وإبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة.
- (7) تبويب مرابيح سنة 2010.
- (8) تعيين مراقب حسابات الشركة.
- (9) تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي.
- (10) الترخيص إلى مجلس الإدارة لشراء عدد من الرقاع المكوّنة لرأس مال الشركة.

AVIS DES SOCIETES**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****Les Assurances des Crédits Commerciaux S.A
ASSURCREDIT****Siège Social: 7, rue 8010 – Cité Montplaisir 1073 – Tunis**

Les Assurances des Crédits Commerciaux -Assurcrédit- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 12 mai 2011 à 10 heures, au siège social de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » sis à Tunis, rue 8006, Montplaisir 1002, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010.
- 2) Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2010.
- 3) Examen et approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2010.
- 4) Quitus aux Administrateurs.
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2010.
- 6) Conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales.
- 7) Projet d'abandon de créances.
- 8) Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2010.
- 9) Fixation de la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2010.
- 10) Renouvellement du mandat des Administrateurs pour les exercices 2011, 2012 et 2013.
- 11) Désignation d'un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2011-1 »

La société TUNISIE LEASING porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2011-1 » de D. 30 000 000, ouvertes au public le **13 avril 2011**, ont été clôturées le **26 avril 2011**.

2011 - AS - 316

AVIS

COURBE DES TAUX DU 28 AVRIL 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,623%		
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,627%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,640%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,659%	998,860
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,665%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,734%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,740%	1 010,232
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,744%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012	4,754%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,908%		1 001,337
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,107%	1 021,866
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,279%	1 059,237
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,359%	1 082,435
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,559%	1 047,555
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,927%		971,625
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,945%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,968%	1 038,981
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,011%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,019%	967,775
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,115%	1 061,188
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,123%		957,540

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,742	136,751		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,972	11,973		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,225	1,226		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	33,023	33,027		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,308	45,312		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	146,365	146,434		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	540,262	536,125		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	119,964	119,244		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	120,280	119,946		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	110,574	110,289		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	107,896	107,582		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	90,155	89,604		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	155,785	154,659		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	90,713	90,555		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 206,458	1 215,180		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 100,115	2 093,535		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	101,967	103,148		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	113,086	114,211		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 136,484	1 135,971		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	107,646	109,776		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,033	13,334		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 435,920	5 490,500		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 328,790	6 364,503		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	1,987	2,020		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,699	1,715		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	0,971	0,996		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
				Date de détachement du coupon	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,485	109,496
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	101,899	101,908
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,670	102,680
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	104,307	104,318
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	100,764	100,774
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	108,233	108,242
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	105,229	105,240
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	18/04/11	3,925	103,973	101,329	101,340
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	18/04/11	3,882	104,106	101,472	101,483
36	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	107,018	107,028
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	104,163	104,172
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,526	101,537
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	105,251	105,261
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	107,722	107,733
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	11/04/11	3,798	106,200	103,508	103,518
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,655	103,664
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	27/04/11	3,597	102,948	100,507	100,517
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,731	105,742
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	103,736	103,747
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	107,242	107,252
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	105,179	105,187
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	103,998	104,009
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	105,686	105,696
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,921	105,930
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	103,071	103,080

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,653	10,654
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	105,311	105,333
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,478	100,487
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,281	103,352
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	71,344	70,997
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	141,776	141,560
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 410,958	1 407,820
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	18/04/11	2,720	112,581	101,220	102,044
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	18/04/11	1,563	116,359	106,062	105,603
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	82,213	81,842
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,671	15,679
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	27/04/11	4,334	277,442	256,739	251,588
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	45,039	44,869
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 048,104	2 033,511
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	73,778	73,648
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	55,873	55,804
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	98,725	98,732
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	106,674	106,489
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	96,770	96,641
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,435	11,430
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,160	12,148
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,686	15,637
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	15,779	15,689
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,325	11,301
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	128,457	107,919	106,015
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	117,918	117,732
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	121,239	121,229
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,402	18,347
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	99,766	100,326
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	103,718	104,436
82	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	100,202	100,534
83	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	18/04/11	3,064	150,176	125,352	128,633
84	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,567	9,555
85	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	108,692	109,351
86	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	112,889	112,966
87	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,740	99,122
88	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	97,758	98,179
89	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	165,135	166,214
90	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	151,565	152,046
91	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	137,275	137,735
92	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 220,037	9 280,294
93	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	171,938	176,821
94	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	113,534	115,070
95	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 273,417	1 298,462
96	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	96,024	99,013
97	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	102,291	103,487
98	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 570,127	9 671,118

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

Le groupe Compagnie Internationale de Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2010** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, BDO Tunisie (Adnène ZGHIDI) et FINOR (Mustapha MEDHIOUB).

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2010

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre <u>2010</u>	31 Décembre <u>2009</u>
ACTIFS			
	Notes		
Caisses et avoirs auprès des banques		5 472 906	6 174 255
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	296 586 926	251 188 411
Portefeuille-titres commercial	6	2 111 700	15 688 802
Portefeuille d'investissement	7	7 612 003	5 022 332
Valeurs Immobilisées	8	4 018 379	5 460 891
Autres actifs		5 613 456	3 564 105
TOTAL DES ACTIFS		<u>321 415 370</u>	<u>287 098 796</u>
PASSIFS			
	Notes		
Dettes envers la clientèle	9	4 403 367	4 958 573
Emprunts et ressources spéciales	10	258 558 032	231 058 333
Fournisseurs et comptes rattachés		11 584 227	11 050 223
Autres passifs		5 389 624	6 635 029
TOTAL DES PASSIFS		<u>279 935 250</u>	<u>253 702 158</u>
INTERETS MINORITAIRES	11	<u>17 253</u>	<u>195 000</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		20 000 000	15 000 000
Réserves consolidées		11 023 236	10 857 414
Résultat consolidés		10 439 631	7 344 224
Total des capitaux propres avant affectation	12	<u>41 462 867</u>	<u>33 201 638</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>321 415 370</u>	<u>287 098 796</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
 16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
 (exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	13	29 302 815	26 857 937
Intérêts et charges assimilées	14	(13 502 247)	(12 231 143)
Produits des placements		453 281	213 803
Autres produits d'exploitation		879 884	653 420
Produit net		<u>17 133 733</u>	<u>15 494 017</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		3 168 432	3 081 943
Dotations aux amortissements		580 504	574 246
Autres charges d'exploitation		1 813 947	1 726 194
Total des charges d'exploitation		<u>5 562 883</u>	<u>5 382 383</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>11 570 850</u>	<u>10 111 634</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	15	2 479 747	1 037 107
Dotations aux autres provisions		(1 413 254)	(119 562)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>10 504 357</u>	<u>9 194 089</u>
Autres gains ordinaires		2 109 780	133 346
Autres pertes ordinaires		(14 350)	(77 065)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES		<u>12 599 787</u>	<u>9 250 370</u>
Impôts exigibles		(2 157 895)	(1 856 826)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>10 441 892</u>	<u>7 393 544</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	11	(2 261)	(49 320)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>10 439 631</u>	<u>7 344 224</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	199 436 447	169 474 208
Investissements dans les contrats de Leasing	(218 552 185)	(170 092 594)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(5 343 569)	(3 459 692)
Intérêts payés	(12 821 911)	(12 426 318)
Impôts et taxes payés	(2 694 358)	(3 572 419)
Autres flux liés à l'exploitation	(857 717)	1 627 557
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>(40 833 293)</u>	<u>(18 449 258)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(643 638)	(302 738)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 779 970	41 723
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(4 250 688)	(3 055 600)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 515 709	1 181 534
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>1 401 354</u>	<u>(2 135 081)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	600	-
Dividendes et autres distributions	(2 171 354)	(1 822 926)
Encaissements provenant des emprunts	92 300 000	99 500 000
Remboursements d'emprunts	(65 898 656)	(62 018 147)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>24 230 590</u>	<u>35 658 927</u>
Flux de trésorerie liés aux placements monétaires	<u>14 500 000</u>	<u>(14 500 000)</u>
Variation de trésorerie	<u>(701 349)</u>	<u>574 588</u>
Trésorerie au début de l'exercice	6 174 255	5 599 667
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 472 906	6 174 255

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 20.000.000 divisé en 4.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 2.000.000, divisé en 200.000 actions de D : 10 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 246.328 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 98,53%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 199.940 titres sur les 200.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,97%.

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliquées

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| • Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| • Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| • Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

4.6 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Créances sur contrats mis en force	312 137 533	266 409 112
Encours financiers	297 779 032	252 719 357
Impayés	15 674 412	14 868 645
Intérêts échus différés	(1 315 911)	(1 178 890)
Créances sur contrats en instance de mise en force	3 289 710	1 574 467
Total brut des créances leasing	315 427 243	267 983 579
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 556 001)	(6 929 390)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 763 464)	(8 453 174)
Produits réservés	(1 520 852)	(1 412 604)
Total net des créances leasing	296 586 926	251 188 411

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2009	254 293 824
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	193 007 302
- Relocations	3 001 688
- Transferts	5 068 902
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(521 896)
- Cessions anticipées	(12 884 317)
- Radiation des créances	(212 515)
- Relocations	(2 581 763)
- Transferts	(4 299 168)
- Remboursement du capital	(133 803 315)
<u>Solde au 31 décembre 2010</u>	<u>301 068 742</u>

L'analyse des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	136 635 113	115 976 161
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	193 991 606	163 664 471
- A recevoir dans plus de 5 ans	6 562 858	6 606 212
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	337 189 577	286 246 844
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	22 949 431	20 797 020
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	20 924 353	19 207 726
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	710 597	698 685
Total des produits financiers non acquis	44 584 381	40 703 431
- Valeurs résiduelles	1 583 149	2 575 859
- Contrats suspendus ordinaires	65 513	499 150
- Contrats suspendus contentieux	3 525 174	4 100 935
- Contrats en instance de mise en force	3 289 710	1 574 467
<u>Encours des contrats</u>	301 068 742	254 293 824

5.1.1 Analyse par secteur d'activité

	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Bâtiment et travaux publics	37 737 097	29 389 157
Industrie	32 832 943	26 155 209
Tourisme	50 213 568	38 735 609
Commerces et services	130 573 711	116 536 008
Agriculture	49 711 423	43 477 841
<u>Total</u>	301 068 742	254 293 824

5.1.2 Analyse par type de matériel

	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Equipements	43 062 662	37 929 291
Matériel roulant	212 931 039	174 128 345
Matériel spécifique	73 883	64 470
<u>Sous Total</u>	256 067 584	212 122 106
Immobilier	45 001 158	42 171 718
<u>Total</u>	301 068 742	254 293 824

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
<u>Clients ordinaires (1)</u>	8 325 352	6 954 043
Inférieur à 1 mois	3 975 368	3 461 444
Entre 1 et 3 mois	2 788 026	2 166 936
Entre 3 et 6 mois	371 464	325 937
Entre 6 mois et 1 année	317 133	304 881
Supérieur à 1 année	873 362	694 845
<u>Clients litigieux (2)</u>	7 349 060	7 914 602
<u>Total (1)+(2)</u>	15 674 412	14 868 645

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès 1001 - tunis

31 décembre 2010

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	196 867 321	86 247 388	5 729 032	184 291	8 751 000	297 779 032
Impayés	637 794	4 292 058	843 437	133 041	9 451 635	15 357 965
Autres créances	5 894	53 860	21 062	561	235 070	316 447
Contrats en instance de mise en force	2 594 099	695 611	-	-	-	3 289 710
CREANCES LEASING	200 105 108	91 288 917	6 593 531	317 893	18 437 705	316 743 154
Avances reçues (*)	(2 153 933)	(239 076)	-	-	(224 625)	(2 617 634)
Dépôts de garantie (*)	(1 437 281)	(280 677)	-	(950)	(61 750)	(1 780 658)
ENCOURS GLOBAL	196 513 894	90 769 164	6 593 531	316 943	18 151 330	312 344 862
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 176 228	1 750 956	-	-	-	16 927 184
TOTAL ENGAGEMENTS	211 690 122	92 520 120	6 593 531	316 943	18 151 330	329 272 046
Produits réservés	-	-	(141 386)	(19 421)	(1 360 045)	(1 520 852)
Provisions sur encours financiers	-	-	(45 654)	(12 853)	(8 497 494)	(8 556 001)
Provisions sur impayés	-	-	(363 410)	(73 397)	(8 326 657)	(8 763 464)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(550 450)	(105 671)	(18 184 196)	(18 840 317)
ENGAGEMENTS NETS	211 690 122	92 520 120	6 043 081	211 272	(32 866)	310 431 729

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	2,00%	0,10%	5,51%
	7,61%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2009	6,50%
---	-------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	8,35%	33,34%	100,00%
	75,18%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2009	93,99%
---	--------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Certificats de dépôt	500 000	15 000 000
Obligations et actions cotées	1 626 514	693 267
<u>Montant brut</u>	<u>2 126 514</u>	<u>15 693 267</u>
<u>A déduire :</u>		
Provisions pour dépréciation	(14 814)	(4 465)
<u>Montant net</u>	<u>2 111 700</u>	<u>15 688 802</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Titres immobilisés	8 058 036	4 977 708
Dépôts et cautionnements versés	53 967	44 624
<u>Montant brut</u>	<u>8 112 003</u>	<u>5 022 332</u>
<u>A déduire :</u>		
- Versement restant à effectuer sur titres	(500 000)	-
<u>Montant net</u>	<u>7 612 003</u>	<u>5 022 332</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2009	4 977 708	4 977 708	-
<u>Additions de l'exercice</u>			
- Société TERRE ET PIERRE	50 000	50 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	500 000	500 000	-
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	100 000	-
- Société Nawel Industrie	60 000	60 000	-
- Société DAR EL JELD	1 000 000	500 000	500 000
- Société SPI LE CAPITOLE	130 000	130 000	-
- Société COMETE IMMOBILIERE	300 000	300 000	-
- Société Immobilière de Carthage	1 200 000	1 200 000	-
- Société PROMOTEL (CIL)	600 000	600 000	-
- Société PROMOTEL (CIL SICAR)	400 000	400 000	-
- Société MISA SARL (CIL SICAR)	20 000	20 000	-
- Société CHIC SHOES SARL (CIL SICAR)	20 000	20 000	-
- BVMT (CGI)	22 101	22 101	-
- STICODEVAM (CGI)	2 987	2 987	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	88 920	88 920	-
- Société BOMAR	350 000	350 000	-
- Société AROMA INSUDTRIES	40 000	40 000	-
- Société immobilière SIDI AMEUR	100 000	100 000	-
- Société MINERAUX BROYES DU SUD	90 000	90 000	-
- Société TECNOCASA CONSULTING	18 000	18 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société SODAS	9 000	9 000	-
- Société KOKET	250 000	250 000	-
- Société ECOLO CONCEPT	40 000	40 000	-
- Société STAUR	75 000	75 000	-
- Société Immobilière BEL AIR	200 000	200 000	-
- Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	25 000	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2010</u>	<u>8 058 036</u>	<u>7 558 036</u>	<u>500 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2010 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
*BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS	71 508	49 407
*STICODEVAM	16 448	13 461
*IFBT	100	100
*GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	50 000	50 000
*COS TUNISIE	-	-
*INDUSTRIES DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION "BOMAR"	450 000	800 000
*Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	692 520	281 440
*Société Immobilière SIDI AMEUR	125 000	225 000
*KOKET	500 000	750 000
*AROMA INDUSTRIES	40 100	80 100
*Société MINERAUX BOYES DU SUD		90 000
*GII	75 000	100 000
*FORACHEM	155 360	194 200
*Société Immobilière BEL AIR	400 000	600 000
*Société Immobilière de CARTHAGE	1 800 000	600 000
*Société ECOLO CONCEPT	80 000	120 000
*Société TECNOCASA CONSULTING	36 000	54 000
*Société SODAS	111 000	120 000
*Société STAUR	225 000	300 000
* Société touristique OCEANA	550 000	550 000
* Société TERRE ET PIERRE	50 000	-
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	-
* Société NAWEL INDUSTRIE	60 000	-
* Société DAR EL JELD	500 000	-
* Société SPI LE CAPITOLE	130 000	-
* Société COMETE IMMOBILIERE	300 000	-
* Société PROMOTEL	600 000	-
* Société PROMOTEL (CIL SICAR)	400 000	-
* Société MISA SARL (CIL SICAR)	20 000	-
* Société CHIC SHOES SARL (CIL SICAR)	20 000	-
<u>Total</u>	<u>7 558 036</u>	<u>4 977 708</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES****ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010**

(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Provisions pour dépréciation			Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Reprise de la période	Fin de période	
Logiciels	33,33%	216 468	22 751	-	-	239 219	186 360	36 614	-	-	222 974	-	-	-	16 245
Ecart d'acquisition	5%	363 198	164 992	-	-	528 190	184 000	26 409	-	-	210 409	-	-	-	317 781
Immeubles	5,0%	7 486 608	227 902	3 202 571	-	4 511 939	1 911 964	236 031	490 682	-	1 657 313	1 050 000	1 050 000	-	2 854 625
Matériel de transport	20,0%	892 172	227 435	239 670	-	879 937	497 128	151 869	205 199	-	443 798	-	-	-	436 139
Equipements de bureau	10,0%	342 311	60 705	3 435	15 459	384 122	233 201	28 316	2 823	15 459	243 235	-	-	-	140 887
Matériel informatique	33,33%	366 879	58 591	33 339	47 903	344 229	298 768	44 662	33 339	47 903	262 189	-	-	-	82 040
Installations générales	10,0%	312 608	46 253	-	7 267	351 595	164 371	30 269	-	7 267	187 373	-	-	-	164 222
Immobilisations en cours		6 440		-	-	6 440	-	-	-	-	-	-	-	-	6 440
TOTAUX		9 986 684	808 630	3479 015	70 629	7 245 670	3 475 792	554 170	732 042	70 629	3 227 291	1 050 000	1 050 000	-	4 018 379

NOTE 9 : Dettes envers la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	1 780 658	2 367 022
- Avances et acomptes reçus des clients	2 617 634	2 583 326
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	8 225
<u>Total</u>	<u>4 403 367</u>	<u>4 958 573</u>

NOTE 10 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
- Banques locales	68 000 000	66 166 667
- Banques étrangères	6 647 154	10 979 143
- Emprunts obligataires	158 000 000	129 400 000
- Billets de trésorerie	10 300 000	8 000 000
- Certificats de leasing	10 000 000	12 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>252 947 154</u>	<u>226 545 810</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 053 931	628 371
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	63 189	109 096
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 542 966	3 666 150
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	43 903	43 903
- Intérêts courus sur certificats de leasing	6 444	193 074
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(49 843)	(73 246)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(49 712)	(54 825)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 610 878</u>	<u>4 512 523</u>
<u>Total</u>	<u>258 558 032</u>	<u>231 058 333</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (10/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
B.I.A.T (09/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
BIAT (20007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000
BIAT (20007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 400 000	-	800 000	1 600 000	800 000	800 000
ATTIJARI BANK	5 000 000	Semestriellement (2008-2010)	1 666 667	-	1 666 667	-	-	-
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	4 500 000	-	900 000	3 600 000	2 700 000	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 571 429	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<u>Sous-total</u>			66 166 667	20 000 000	18 166 667	68 000 000	48 071 429	19 928 571

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>BANQUES ETRANGERES</u>		
JEXIMBANK YJ	800 000 000	Semestriellement (1999-2011) (a)
B.E.I EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (b)
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des crédits bancaires</u>		

Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
1 031 969	-	687 978	343 991	-	343 991
9 947 174	-	3 644 011	6 303 163	4 076 727	2 226 436
10 979 143	-	4 331 989	6 647 154	4 076 727	2 570 427
77 145 810	20 000 000	22 498 656	74 647 154	52 148 156	22 498 998

- (a) L'Etat Tunisien a consenti le 14 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J.EXIM BANK du 27 Mai 1997 .
Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 800.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5 point sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt .
- (b) la B.E.I a consenti au courant de l'exercice 2004 et 2005 un financement subsidiaire sur le crédit global, accordé dans le cadre du programme EUROMED II .
Le financement a été consenti en dinar tunisien, débloqué en quatre tranches, respectivement pour l'équivalent de EURO : 5.000.000 , 4.000.000 , 2.000.000 et 2.095.600, à un taux fixe ouvert lors de chaque tirage majoré d'une prime de couverture du risque de change de 3% calculé sur la base des intérêts payés à chaque échéance.

<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2002/3	12 000 000	Annuellement (2006-2010)	2 400 000	-	2 400 000	-	-	-
CIL 2003/1	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2004/1	15 000 000	Annuellement (2007-2011)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2004/2	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	20 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			129 400 000	60 000 000	31 400 000	158 000 000	119 000 000	39 000 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010**

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>		
TUNISO EMIRATIE SICAV	1 000 000	En bloc le 16/03/2011
Billets de trésorerie à court terme		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificat N°4 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 22/05/2010
Certificat N°5 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/07/2010
Certificat N°6 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 03/09/2010
Certificat N°8 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 17/02/2010
Certificat N°9 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 26/02/2010
Certificat N°10 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 27/02/2010
Certificat ZITOUNA BANK	10 000 000	En bloc le 28/03/2011
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
7 000 000	2 300 000	-	9 300 000	-	9 300 000
8 000 000	2 300 000	-	10 300 000	-	10 300 000
3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
-	10 000 000	-	10 000 000	-	10 000 000
12 000 000	10 000 000	12 000 000	10 000 000	-	10 000 000
20 000 000	12 300 000	12 000 000	20 300 000	-	20 300 000
226 545 810	92 300 000	65 898 656	252 947 154	171 148 156	81 798 998

NOTE 11 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	18 360	248 760
- Dans les résultats reportés	(3 968)	(103 080)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 2 244	49 320
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	600	-
- Dans les résultats reportés	-	-
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 17	-
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>17 253</u>	<u>195 000</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>2 261</u>	<u>49 320</u>

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2010	2009
- Capital social	(A)	20 000 000	15 000 000
- Réserve légale	(B)	1 500 000	1 421 765
- Réserve extraordinaire		4 750 000	4 700 000
- Réserves pour réinvestissements		2 650 000	300 000
- Primes d'émission		-	2 250 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 053 244	921 649
- Fonds pour risques généraux		500 000	500 000
- Résultats reportés		569 992	764 000
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>31 023 236</u>	<u>25 857 414</u>
- Résultat net des sociétés intégrés		10 441 892	7 393 544
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(2 261)	(49 320)
<u>- Résultat consolidé de l'exercice</u>		<u>10 439 631</u>	<u>7 344 224</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>41 462 867</u>	<u>33 201 638</u>
Nombre d'actions (2)	(*)	4 000 000	4 000 000
Résultat par action (1) / (2)		2,610	1,836

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2010, à D : 20.000.000 composé de 4.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(*) : Suite à l'émission d'actions gratuites, le calcul du résultat par action au 31 décembre 2010 et au titre des périodes précédentes est fait sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2010.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**AU 31 DECEMBRE 2010**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2008	15 000 000	1 195 150	3 200 000	300 000	2 250 000	832 102	500 000	194 897	4 208 219	27 680 368
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 avril 2009		226 615	1 500 000			100 000		2 381 604	(4 208 219)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008								(1 812 500)		(1 812 500)
Divers						(10 453)		(1)		(10 454)
Résultat consolidé de l'exercice 2009									7 344 224	7 344 224
Solde au 31 Décembre 2009	15 000 000	1 421 765	4 700 000	300 000	2 250 000	921 649	500 000	764 000	7 344 224	33 201 638
Affectations approuvées par l'A.G.O du 25 mai 2010		78 235	2 500 000	2 650 000		150 000		1 965 989	(7 344 224)	-
Transferts décidés par l'A.G.O du 25 mai 2010			2 550 000	(300 000)	(2 250 000)					-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009								(2 160 000)		(2 160 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25 mai 2010	5 000 000		(5 000 000)							-
Divers						(18 405)		3		(18 402)
Résultat consolidé de l'exercice 2010									10 439 631	10 439 631
Solde au 31 Décembre 2010	20 000 000	1 500 000	4 750 000	2 650 000	-	1 053 244	500 000	569 992	10 439 631	41 462 867

Note 13 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
- Intérêts de leasing	28 089 270	25 268 674
- Intérêts de retard	955 521	997 463
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	168 023	261 921
- Autres	322 722	293 398
<u>Total</u>	<u>29 535 536</u>	<u>26 821 456</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	201 756	260 589
Intérêts de retard antérieurs	63 803	91 912
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(346 726)	(240 962)
Intérêts de retard	(151 554)	(75 058)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(232 721)</u>	<u>36 482</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>29 302 815</u>	<u>26 857 938</u>
- Encours financiers		
. Au début de la période	249 693 739	221 962 772
. A la fin de la période	297 478 055	249 693 739
. Moyenne	(D) 273 585 897	235 828 256
- Intérêts de la période	(C) 28 089 270	25 268 674
- Taux moyen	(C) / (D) 10,27%	10,71%

NOTE 14 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	2010	2009
- Intérêts des emprunts obligataires	7 783 393	6 433 199
- Intérêts des crédits des banques locales	3 863 799	3 123 691
- Intérêts des crédits des banques étrangères	431 105	635 941
- Intérêts des autres opérations de financement	1 412 999	2 026 622
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	53 214	39 800
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A) <u>13 544 511</u>	<u>12 259 253</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(66 166)	(50 623)
- Autres charges financières	23 903	22 513
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(42 263)</u>	<u>(28 110)</u>
<u>Total général</u>	<u>13 502 247</u>	<u>12 231 143</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	226 545 810	189 063 957
. A la fin de l'exercice	252 947 154	226 545 810
. Moyenne	(B) 239 746 482	207 804 884
- Taux moyen (A) / (B)	5,65%	5,90%

NOTE 15 : Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	2010	2009
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 556 662	4 919 303
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 825 433)	(3 879 318)
- Créances radiées	918 802	2 051 922
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(794 329)	(1 733 061)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	(91 988)	(282 820)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	(32 485)	(30 719)
- Encaissement sur créances radiées	(251 483)	(8 200)
<u>Total</u>	<u>2 479 747</u>	<u>1 037 107</u>

NOTE 16 : Évènements postérieurs à la clôture

Suite aux événements exceptionnels qu'a connus le pays lors de la période post révolution, il a été constaté une augmentation du volume des impayés durant les trois premiers mois de l'année 2011 par rapport à celui enregistré à la

Cette situation a conduit à un réexamen du portefeuille client arrêté à fin mars 2011 et un réajustement a été opéré sur la classification pour traduire la dégradation de la situation de certaines relations.

L'incidence de ces ajustements a été traduite dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 et a eu pour effet la constatation d'une couverture complémentaire de 3 552 KDT.

Les états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 21 avril 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 321.415.370 et un

résultat consolidé bénéficiaire de D : 10.439.631, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une

image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2010.

Tunis, le 22 Avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

BDO Tunisie

FINOR

Adnène ZGHIDI

Mustapha MEDHIOUB